



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 17

Présent(s) : 11

Absent(s) représenté(s) : 4

Absent(s) non représenté(s) : 2

Ne prennent pas part au vote :

Votants : 15

Date de convocation : 27 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 27 mars 2025

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 03 avril 2025

Délibération n° DE-030425-003

APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Le 3 avril 2025 à 18 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Josiane MONDON, Vice-présidente du CCAS,

Présent(s) : BEDU Gilles. CASSIN Marie-France. CORBION Rémy. DEDUIT James. DESCHAMPS François. DESROCHES Gilles. LEUILLER Patricia. MONDON Josiane. MORISSET Marie-Claude. RAMAIN Catherine. RUBENS Alain.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : BAUDOUIN Marie-Christine à CORBION Rémy. BROUSSE Franck à DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie à LEUILLER Patricia. MAILET PHILOMENE à CASSIN Marie-France

Absent(s) non représenté(s) : MANIVERT Sonia. MEGHERBI Djamel.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : DESROCHES Gilles.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Financier Unique 2024 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant que le Compte Financier Unique présente un excédent d'exploitation de 17873.83 Euros,

Le rapport de Madame la Vice-présidente au Conseil d'Administration entendu,

Après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** que le Compte Financier Unique fait apparaître les résultats suivants :

- un déficit de fonctionnement de - 3 615.59 Euros
- un excédent reporté de 21 489.42 Euros

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 17 873.83 Euros

- un déficit d'investissement de - 501.64 Euros
- un excédent reporté de 6 562.64 Euros

soit un excédent d'investissement cumulé de 6 061.00 Euros

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- résultat reporté en fonctionnement (002) 17 874 Euros
- résultat d'investissement reporté (001) excédent 6 061 Euros

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,


Gilles DESROCHES



Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente du CCAS

Josiane MONDON


Josiane MONDON



Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 8 avril 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>